APICIL ASSET MANAGEMENT

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CAPITAL PRUDENCE – Part P
Code ISIN : FR0010823666

Société de Gestion

APICIL ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR + 1.00 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

Indicateur de référence : La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence a posteriori est l'€STR (Euro Short Term Rate), indice calculé par la Banque Centrale Européenne et qui représente la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

Politique d'investissement : Le portefeuille de l'OPCVM est investi en titres d'OPC et liquidités en respectant à tout moment les indicateurs de risque suivants :

la sensibilité du portefeuille est comprise entre -1 et +4
L'exposition aux marchés actions ne peut être supérieure à 10%

L'allocation sera répartie en 2 poches, l'une d'allocation « core » sur des produits de taux la 2ème poche étant une poche de diversification :

i) poche « taux »: les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des contrats financiers simples. La notation moyenne des émetteurs détenus au sein des OPC sous-jacents éligibles devra être a minima de BBB. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100 % de l'actif du fonds. . La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver.

ii) poche « diversification » : l'exposition du FCP aux actifs risqués est limitée à 20 % maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les OPC sousjacents pourront être des OPC investissant en actions de tout marché et de toute taille de capitalisation, obligations convertibles, obligations à caractère spéculatif (High Yield) ou encore Absolute Return.

La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 20 %.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (*futures* listés, options listées) ainsi que, uniquement pour la couverture de son risque de change, sur des marchés de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (actions, taux, crédit et change). La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100 % de l'actif net du Fonds. Le suivi du risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré (J) à Paris (à l'exception des jours fériés légaux en France) avant 10h00. Les règlements/livraisons sont effectués en J+1 ouvré.

Affectation des sommes distribuables de la Part P : Capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

Durée minimum de placement recommandée : La durée de placement minimale recommandée est de 18 mois.

Profil de risque et de rendement

Risque fable — Risque plus élevé

Rendement potentiellement — Rendement potentiellement plus plus faible — élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

Ce fonds est classé en catégorie 2. L'exposition prépondérante au marché monétaire et dans une moindre mesure au marché d'actions explique le niveau de risque de cet OPCVM. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entrainer sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.apicil-asset-management.com et auprès de Apicil AM, 20 rue de la Baume, 75008 Paris.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,00 %	Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins.
Frais de sortie	Néant	L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*		1.08 %

* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus auprès de la société de gestion. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.apicil-assetmanagement.com et auprès de Apicil AM, 20 rue de la Baume, 75008 Paris.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	10 % TTC maximum de la différence (si elle est positive) entre la performance du Fonds calculée sur l'exercice et celle de de l'indice €STR capitalisé majoré de 2 %. La commission de surperformance s'élève à 0,21 % au titre de l'exercice clos en mars 2021.

Performances passées

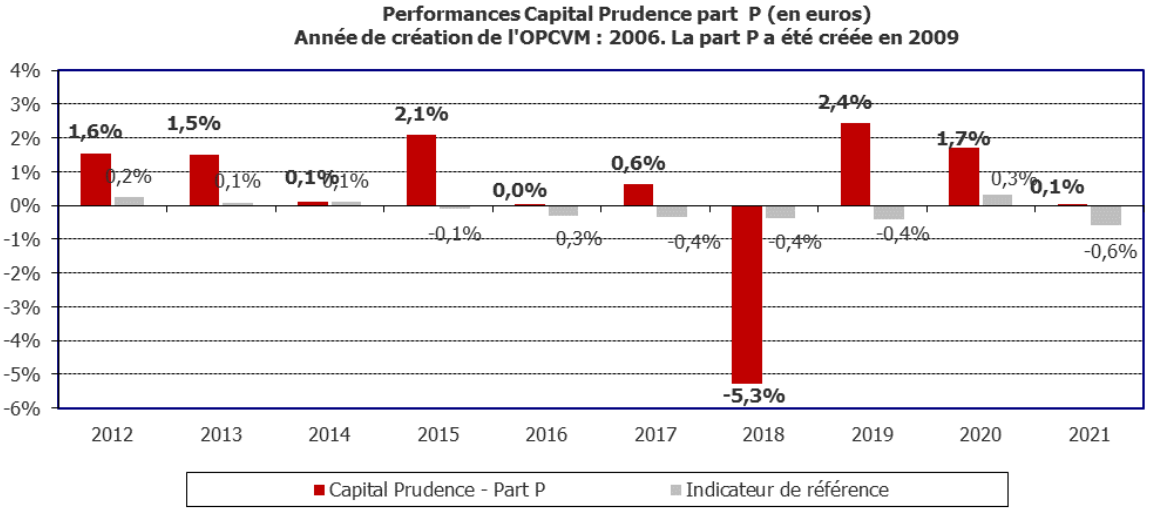

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. CAPITAL PRUDENCE a été créé en 2006. La part P a été créée en 2009.
Mise en place d'une délégation de gestion financière le 29 septembre 2017 avec MYRIA AM. APICIL AM a mis fin à cette délégation le 31 mars 2021 et reprend à son compte la gestion financière à partir du 1er avril 2021.
Indicateur de référence : Eonia capitalisé jusqu'au 31/03/2020 puis à compter du 01/04/2020 €STR (Euro Short Term Rate) capitalisé. Les performances ont été calculées en EUR. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le DICI et le prospectus du fonds ainsi que les documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Apicil AM,20 rue de la Baume 75008 Paris.
Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Apicil AM.
Rémunération de la société de gestion : les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestionwww.apicil-asset-management.com. La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de Apicil AM.
Fiscalité : Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.
Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amériques / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus). Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de Apicil AM.
La responsabilité de Apicil AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Apicil AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.